

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2014, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA14 046** – Résolution CA14 090103 / Dossier 1144871008

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

**OCA14 047** – Résolution CA14 090104 / Dossier 1140449003

Ordonnance relative au 99<sup>e</sup> anniversaire du début du génocide arménien de 1915 :

- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521).*

**OCA14 048 à OCA14 051** - Résolution CA14 090105 / Dossier 1141333004

Ordonnances relatives à l'installation de marchés de quartier saisonnier et d'un circuit de marché mobile dans l'arrondissement (secteurs Ahuntsic et Cartierville) pour l'année 2014 :

- *Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, a. 13, paragr. 1<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>);*

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8);*

- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521).*

**OCA14 052 à OCA14 057** - Résolution CA14 090106 / Dossier 1141948010

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2014 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8, 8.2 et 8.4);*

- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8<sup>o</sup>).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement